

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 8 juillet

**Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK
MAZZER**

**date de la convocation du Conseil Municipal :
03/07/2026**

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN
AMOR – JEAN-MARC MASINI – NELLY BERNIER – ROMUALD
DELCOURT – JULIE CHIARADIA – ~~GUILLAUME BOULBIN~~ –
ISABELLE ANDREAZZA – MEHDI GASMI – SANDRA
TREVISIOL – SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE
RIVIERE – ~~CYRIL CABIAC~~ – SABINE BARRE – JACQUES
TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME
DEMAUTTE – ~~PASCAL DE SERMET~~ – ~~FABIENNE VASSALO~~ –
CLAUDE DULIN – ~~MAGALIE CAMINADE~~

ABSENTS : PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALLO

PROCURATION :

MME CAMINADE AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN
M. BOULBIN AYANT DONNE POUVOIR A M. DEMIAUTTE
M. CABIAC AYANT DONNE POUVOIR A MME TREVISIOL

OBJET

**Abrogation de la
délibération n°
20/2026 du 15 avril
2026 portant
création et
composition de la
Commission
d'Appel d'Offres et
élection de ses
membres**

Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,

Madame BERNIER rappelle au Conseil municipal que,
conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du
Code général des collectivités territoriales, les communes
de moins de 3 500 habitants doivent constituer une
commission d'appel d'offres composée du Maire,
président de droit, et de trois membres titulaires ainsi que
de trois membres suppléants élus au sein du Conseil
municipal à la représentation proportionnelle au plus fort
reste.

Par délibération n° 20/2026 en date du 15 avril 2026, le
Conseil municipal a procédé à la création de la
Commission d'Appel d'Offres et à l'élection de ses
membres.

Toutefois, il apparaît nécessaire de réexaminer cette délibération afin de garantir la parfaite conformité de la composition de la commission aux règles de représentation proportionnelle prévues par les textes en vigueur ainsi qu'au principe de pluralisme au sein des assemblées délibérantes.

Il est rappelé que l'absence de représentation de l'opposition au sein de la Commission d'Appel d'Offres résultait de l'absence de candidature présentée par celle-ci lors de l'élection initiale, alors même qu'elle disposait de la possibilité de déposer une liste et de solliciter une représentation au sein de la commission.

Néanmoins, afin de sécuriser juridiquement le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres et dans un souci d'apaisement, il convient de procéder immédiatement à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants selon les modalités prévues à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

L'assemblée délibérante décide de procéder au vote à main levée. Aucune opposition n'étant formulée, le Conseil municipal décide à l'unanimité de recourir à ce mode de scrutin.

Listes déposées :

Liste A

Membres titulaires :

- M. Jean-Marc MASINI
- Mme Nelly BERNIER
- M. Romuald DELCOURT

Membres suppléants :

- Mme Magalie NAY BEN AMOR
- M. Mehdi GASMI
- Mme Julie CHIARADIA

Liste B

Membres titulaires :

- M. Claude DULIN

Membres suppléants :

- M. Pascal DE SERMET

Il est procédé au vote à main levée.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 21
- Nombre de suffrages exprimés : 21

Ont obtenu :

- Liste A : 19 voix
- Liste B : 2 voix

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales et après répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste, la liste A obtient les trois sièges de membres titulaires et les trois sièges de membres suppléants à pourvoir.

Sont ainsi proclamés élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- M. Jean-Marc MASINI ;
- Mme Nelly BERNIER ;
- M. Romuald DELCOURT.

Sont proclamés élus membres suppléants :

- Mme Magalie NAY BEN AMOR ;
- M. Mehdi GASMI ;
- Mme Julie CHIARADIA.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'abroger la délibération n° 20/2026 du 15 avril 2026 portant création et composition de la Commission d'Appel d'Offres ;
- de prendre acte des résultats des scrutins

AR Prefecture

047-214700692-20260708-D2026070809-DE
Reçu le 16/07/2026

- de proclamer élus les membres titulaires et suppléants susmentionnés à la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus

Pour extrait conforme,

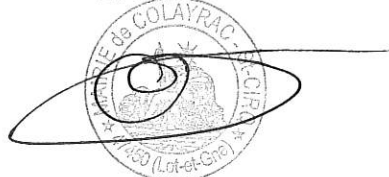
En mairie, le 8 juillet 2026

La secrétaire



Nathalie GALLO

Le Maire



Patrick MAZZER